

Rentrée scolaire : Jean-Michel Blanquer se veut rassurant; les scientifiques...

5-7 minutes

Plus de la moitié des élèves de plus de 12 ans ont reçu au moins une dose de vaccin et plus de 30 % sont pleinement vaccinés, indique Jean-Michel Blanquer, le 19 août 2021. Le ministre esquisse les modalités de la campagne de vaccination qui sera organisée en milieu scolaire à la rentrée. Dans le 2nd degré, le suivi du statut vaccinal des adolescents, permettant de déterminer s'ils sont "cas contact" sera assuré par les ARS. Pour les scientifiques, il est pressant de définir les seuils déclenchant les différents niveaux du protocole. Ils pointent l'importance des dispositifs liés à l'air.



Dans le cadre scolaire, la campagne de vaccination destinée aux élèves de plus de 12 ans sera de nature incitative, assure Jean-Michel Blanquer, le 19 août 2021. Droits réservés - DR

À deux semaines du retour des élèves en classe, Jean-Michel Blanquer se veut rassurant : l'objectif pour 2021-2022 sera "école ouverte", a-t-il fait savoir en marge d'un déplacement dans les Hauts-de-Seine 19 août 2021. Les établissements doivent être ouverts "le plus possible pour tous les enfants", quel que soit leur statut vaccinal ou la situation épidémique, insiste le ministre, rappelant que le passe sanitaire n'est pas requis pour y accéder ([lire sur AEF info](#)). Il précisera, "avant la semaine prochaine", le niveau du protocole sanitaire qui s'appliquera à la rentrée ([lire sur AEF info](#)). Port du masque, respect des gestes de barrière, isolement des cas contacts : il assure d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de "brusque changement".

Une "incitation" à la vaccination

La création des centres éphémères de vaccination aura lieu "dans", "à côté" des établissements ou pourra être "mutualisée" entre plusieurs structures scolaires. Leur implantation sera "adaptée à chaque situation", en appréciant les taux de vaccination et "ce qu'il reste à faire", expose le ministre. "L'offre déployée" sera "proportionnée" aux besoins et accessible y compris aux personnels éducatifs. Et ce toujours dans une démarche d'"incitation", maintient-il.

Selon les indications de Jean-Michel Blanquer, plus de la moitié des 12-17 ans ont reçu une dose et plus de 30 % disposent d'un parcours vaccinal complet. La vaccination des élèves de moins de 12 ans n'est "pas d'actualité", ajoute-t-il.

Le suivi du statut vaccinal des élèves en lien avec les ARS

Conformément aux dispositions en vigueur avant les vacances d'été, dans le 1er degré, la détection d'un cas de Covid-19 entraînera la fermeture de la classe concernée, rappelle le ministre.

Identique dans le 2nd degré, la règle devra être combinée avec le statut vaccinal des élèves, ceux vaccinés n'étant pas considérés comme "cas contact". Autrement dit, seuls ceux n'ayant pas reçu de vaccin devront rester chez eux et poursuivre leur scolarité tel que prévu par le plan de continuité de leur établissement ([lire sur AEF info](#)). Les modalités relatives à la détermination des élèves vaccinés et au suivi font l'objet d'un travail avec les ARS, précise Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)).

Rendre la vaccination "obligatoire pour entrer à l'école"

"La réouverture des établissements scolaires, s'ils ne sont pas sécurisés, va entraîner un appel d'air sur les contaminations", met en garde de son côté Antoine Flahault interrogé par *Le Parisien* le 19 août. Pour l'épidémiologiste, "il faudrait installer des capteurs de CO2 dans [...] tous les lieux clos où les enfants restent plusieurs heures" et "édicter une norme maximale de concentration en CO2 au-dessus de laquelle on interdit les rassemblements d'enfants" ainsi qu'"installer des purificateurs d'air là où les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir".

L'installation de ces deux dispositifs relève de la compétence des collectivités locales, a rappelé Jean-Michel Blanquer lors de son déplacement, l'État n'ayant vocation à intervenir qu'en "soutien". Il a, par ailleurs, fait savoir que les purificateurs d'air ne sont "pas utiles dans toutes les circonstances".

Antoine Flahault plaide pour rendre la vaccination "obligatoire pour entrer à l'école", pour l'ensemble des plus de 12 ans. Il défend également "le port du masque dans tous les lieux clos à l'école".

Le niveau 2 du protocole sanitaire "impensable" pour la rentrée

Pour chacun des 4 scénarii du protocole, il faut "sans plus tarder, définir leur niveau territorial d'application, les indicateurs épidémiologiques, ainsi que les seuils déclenchant le passage d'un niveau à l'autre", estiment pour leur part Dominique Costagliola et William Dab, membres du collectif signataire d'une tribune publiée le 19 août dans *Le Monde*.

Passant en revue chaque scénario, la directrice de recherche de l'Inserm et l'épidémiologiste estiment "impensable, pour la majorité des départements français, d'envisager une reprise au 'niveau 2'" dans la mesure où le taux d'incidence chez les moins de 19 ans est "cinq fois supérieur à celui de la rentrée 2020". Ils récusent l'existence d'un "niveau 1" caractérisé par la possibilité de retirer le masque en école élémentaire. Aussi, ils jugent "nécessaire" la fermeture des classes au premier cas identifié dans le 1er degré. Une mesure qui "devrait être étendue à tous les niveaux."

À La Réunion, la rentrée des classes a eu lieu le 16 août suivant les modalités du niveau 2 du protocole sanitaire ([lire sur AEF info](#)).